

n'a pas eu de trop graves inconvénients au Manitoba. Mais le faux principe était posé et accepté, le faux principe que l'organisation scolaire est une fonction *politique*. Voyez les résultats ! Eh bien ! le même faux principe produira infailliblement les mêmes désastres dans la province de Québec. M. Magnan ne mourra pas sans le voir, selon les probabilités humaines ; et selon les mêmes probabilités nous, qui sommes cependant plus âgé que notre contradicteur, serons témoins du même spectacle qui, tout en nous donnant raison contre lui, nous affligera autant que lui ”.

Le cas de Québec et celui du Manitoba n'est pas du tout semblable. En premier lieu, la population de notre province est presque entièrement française et catholique, tandis que celle du Manitoba est en grande partie anglaise et protestante ; en deuxième lieu, l'Etat, dans la province de Québec, ne s'est pas emparé de l'Ecole, mais y est entré à la faveur des mandements épiscopaux et au retentissement des anathèmes que l'Eglise fulmina contre ceux de ses enfants qui ne voulaient pas comprendre la nécessité de l'éducation, tandis que le gouvernement du Manitoba a non seulement transformé l'organisation scolaire en *fonction politique*, mais il n'a pas même eu le cœur de respecter les droits de la minorité.

Dans notre province, l'organisation scolaire n'est pas une fonction politique. Le rôle de l'Etat se borne à voter des sommes d'argent qui sont distribuées sous la direction du Conseil de l'Instruction publique et dont l'emploi est contrôlé par le département du même nom. Et c'est précisément parce que nous voulons que l'autorité publique reste dans son rôle d'*aide*, de *protecteur*, de *surveillant*, et au besoin se serve de son glaive, que